



SNUipp/FSU 41

35/37 avenue de l'Europe – BP 30 836

téléphone : 02 54 42 28 30

télécopie : 02 54 42 56 20

site internet : <http://41.snuipp.fr>

courriel : snu41@snuipp.fr

Blois, le 14 novembre 2019

A l'ensemble de nos collègues directrices et directeurs d'écoles.

Cher(e)s collègues,

Il serait sûrement un peu rapide de parler de « vent de panique » soufflant sur le ministère ou plutôt sur le Ministre mais ce qu'il vient d'annoncer y ressemble beaucoup.

Dans un communiqué daté d'hier (13/11) et déjà paru bien en évidence sur le site du ministère, il décrète un « moratoire, jusqu'à la fin de l'année civile, sur toutes les enquêtes pour lesquelles les directeurs auraient pu être sollicités ».

De plus, nous citons, « Pour faciliter la fin de l'année, une journée supplémentaire de décharge est allouée, pour tous les directeurs d'école, sur la période novembre-décembre 2019 ».

Ces mesures d'extrême urgence, mais aussi d'une extrême difficulté (pour la seconde) à mettre en place sans délai, montrent à quel point les inquiétudes sont vives « là-haut ».

Nous avons aussi la certitude que le Ministre n'informe ni les Recteurs, ni les Inspecteurs d'Académie au préalable et qu'il parle directement au peuple par voie de presse.

Par ailleurs, dans le cadre du « cycle de concertations sur les évolutions de la fonction de directeur d'école », il met sur pieds deux dispositifs.

Le premier sous forme de « groupes départementaux de consultation et de suivi » chargés « d'identifier des pistes d'allègement de tâches administratives et s'assurer du suivi des mesures d'amélioration des conditions de travail et des missions des directeurs ! »

Nous reviendrons sur ce sujet au plus vite.

Le second prend la forme quasi-immédiate de réunions organisées par les IEN au sein des circonscriptions.

Il s'agit de « libérer la parole et favoriser les échanges entre pairs et IEN ».

Précisons tout de suite qu'il n'y a aucun caractère obligatoire.

Nous avons, dès hier, eu l'occasion d'un échange sur le sujet avec Madame l'Inspectrice d'Académie. Elle propose pour les collègues (environ 200) directeurs non déchargés, que ces heures de réunions soient déduites des APC. Pour nos collègues (environ 100) disposant d'une décharge, elle propose de « compenser » par ½ journée de décharge supplémentaire à prendre d'ici la fin de l'année scolaire.

Il faut savoir que le Ministre interrogé par le SNUipp-FSU a répondu que ce temps de réunion pouvait être récupéré sur une animation pédagogique.

Il faut également savoir que cette possibilité est totalement ignorée par le Rectorat et l'Inspection Académique ! Ce « coup-là », on nous l'a déjà fait.

Disons donc tout simplement et sans aucune volonté gratuite de désaccord avec Mme l'Inspectrice d'Académie, que la parole ministérielle permet ce choix.

De manière générale, ces dernières semaines sont plus que marquées par un changement de ton radical du Ministre. Même si personne ne se fait d'illusion sur sa sincérité.



Le SNUipp-FSU invite tous ses collègues directrices et directeurs à investir ces lieux d'expression, à parler vrai, ferme et ensemble et à s'emparer du questionnaire ministériel.

Le Ministre veut du vécu, du concret ; nous pouvons lui en servir une multitude d'exemples.

Mais personne ne doit être naïf. Si le Ministre bouge c'est uniquement sous la contrainte.

Ne lui laissons ni le temps, ni l'espace pour manœuvrer.

Si le « dossier » de la direction d'école est emblématique du manque, voire de l'absence de reconnaissance vis-à-vis de l'école et de ses personnels, il doit être un levier pour l'école, son fonctionnement, tous ses personnels.

Bien cordialement.

Pour les représentants du personnel



Aline Chevalier



Stéphane Ricordeau